



Comité des finances

Composition

Michel Paquette, responsable politique

Suzanne Desaulniers

Michel Dounavis

William Fayad

Mandat

Le Comité des finances, sous la responsabilité de la vice-présidence à la trésorerie, conseille l'Association sur la bonne gestion de celle-ci. Il se réunit au moins une fois par année. Le comité doit :

- a) nommer, parmi ses membres, une personne porte-parole ;
- b) analyser et produire un avis sur les revenus et les dépenses ainsi que vérifier si les dépenses de l'Association ont été faites selon les barèmes établis ;
- c) analyser et produire un avis sur les états financiers préparés et vérifiés par la firme de vérification comptable ainsi que les prévisions et révisions budgétaires annuelles ;
- d) répondre à toute demande du Conseil d'administration, du Comité exécutif ou de la vice-présidence à la trésorerie ;
- e) faire au Conseil d'administration toute suggestion susceptible d'améliorer l'administration de l'Association ;
- f) faire les recommandations qu'il juge à propos ;
- g) recommander une augmentation du montant annuel de la cotisation pour le membre régulier ou le membre associé s'il y a lieu.